

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-02-596

Objet : Écoutes territoriales portées par l'UNADEL-Territoires et Citoyens en Occitanie

Séance du 12 février 2025

Date de convocation : 29 janvier 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 28 titulaires, 10 suppléants soit 38 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (R. Crauste à C. Villanueva, P. Spézielle à F. Tempier),

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 40 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 38/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Deschamps, P. Bénézech, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, C. Marquier, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, y. Person.

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, R. Rubio, N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouressol, I. Debrie, M. Debouverie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, N. Gros-Chareyre, J. Denat, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, C. Tichet, V. Vautrin, A. Pobo, P. Fortuna-Deschamps, Y. Béchard, J. Léon, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Lecerf, V. Lienard, S. Serret, P. Spézielle, Y. Quesada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, J. Croin, J. Ruivo, C. Morel-Savornin.

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Dans le cadre de l'approche de la fin de mandat, le PETR Vidourle Camargue souhaite évaluer son projet de territoire et engager dans une démarche de projection territoriale les élus, les agents et la société civile. Pour mettre en œuvre cette action, une étudiante en stage de 5 mois et demi conduira les travaux. Aussi il peut être sollicité une méthodologie ou un outil, comme les « Écoutes territoriales », pour appréhender différemment cet exercice.

L'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL) rassemble et met en réseau les personnes, les collectivités et les organisations qui, dans les territoires, communes et intercommunalités, pôles d'équilibre œuvrent à la construction d'un développement local, plus ouvert, plus respectueux de l'humain et de l'environnement. Le réseau Territoires et Citoyens en Occitanie (TCO) est l'émanation régionale de l'UNADEL.

Depuis 2014, l'UNADEL et TCO ont mené des écoutes territoriales auprès de plus de 30 territoires pour explorer les enjeux de gouvernance et de transitions.

A la fois démarche de diagnostic, d'accompagnement, et de recherche-action, les Écoutes territoriales visent à un niveau qualitatif, sensible et humain pour renforcer les coopérations et l'intelligence collective sur un territoire afin d'engager les transitions. Par ailleurs, cette démarche permet de valoriser le territoire et ses différentes dynamiques au niveau national.

Ces « Écoutes territoriales » se construisent autour de temps de rencontres et d'entretiens avec les protagonistes de ces dynamiques (élus, agents, associations, entrepreneurs, citoyens).

Les Écoutes, selon la méthode développée par l'UNADEL, visent moins à comptabiliser des résultats qu'à appréhender et partager avec les interlocuteurs des territoires concernés les différents aspects de la gouvernance territoriale de la transition, son portage, son pilotage, son déploiement en direction des acteurs économiques et sociaux, son appropriation par les habitants...

En 2025 le PETR Vidourle Camargue a été retenu parmi d'autres territoires par TCO pour une Écoute territoriale portant plus précisément sur le thème : « Transitions et démocratie ». La démarche se déroule en 3 étapes : une phase de préparation, une phase d'écoute, une phase de restitution. Une fiche de synthèse des Écoutes constitue le livrable final de la démarche.

Les engagements attendus du PETR et ceux de Territoires et Citoyens en Occitanie qui pourront être formalisés dans une convention sont les suivants :

Engagement du PETR :

- Délibération du PETR (confirmant l'engagement sur la démarche d'écoutes et le versement de contrepartie financière de 2 000€ et couverture des frais ou d'une partie des frais d'hébergement et restauration de l'équipe sur le territoire (4 à 6 personnes)
- Désignation de référents s'engageant à suivre l'intégralité de la démarche d'écoute (a minima 1 élu et a minima 1 technicien)
- Échanges réguliers avec l'équipe de TCO, notamment :
 - Réunion 1 : rappel de la démarche d'écoute territoriale, partage du contexte territorial et des enjeux du territoire, premiers échanges sur les acteurs et actrices du territoire qui pourraient être rencontrés. Proposition d'un calendrier général.
 - Réunion 2 (et 3 si nécessaire) : finalisation de la liste des personnes à rencontrer (élus, agents, acteurs socio-économiques, personnes ressources, autres institutionnels, ...), définition de modalités pour aller vers des personnes non identifiées d'habitude.
 - Réunions régulières de suivi
- Organisation du planning des écoutes avec prise de rendez-vous (horaires, lieux, ...) sur 2 journées voire 2 journées et demie incluant un temps de rencontre avec les référents
 - Réunion de débriefing de la phase terrain
- Organisation d'une restitution-miroir (4 à 6 semaines après les écoutes) avec invitation par le PETR des personnes rencontrées, voire celles n'ayant pu être rencontrées pour des questions de disponibilité (le territoire peut également inviter plus largement ou faire de cette réunion une réunion publique). Par restitution-miroir, est entendu un temps de partage des éléments recueillis et de leur analyse puis une mise au travail autour des principaux défis identifiés par les écoutants
- Interaction autant que de besoin lors de la phase de rédaction / Validation du document final
- Échanges avec d'autres territoires écoutés sur la même thématique

Engagements Territoires et Citoyens en Occitanie :

- Constitution d'une équipe d'écoutes avec 1 expert et 3 écoutants à même de constituer 2 binômes (3 binômes le cas échéant si disponibilité de 2 écoutants supplémentaires)
- Échanges réguliers avec les référents du PETR (pouvant être élargi à l'équipe) en référence aux réunions citées dans les engagements du PETR
- Réalisation de la phase terrain de l'écoute territoriale sur 2 journées
- Partage des éléments et de l'analyse issus des écoutes lors d'une restitution-miroir avec mise au travail autour des principaux défis identifiés par les écoutants (présence de tout ou partie de l'équipe, présence assurée de l'expert ayant coordonné l'équipe d'écoutes)
- Rédaction du document final

Pour clôturer ce cycle, le PETR Vidourle Camargue sera invité à participer à la Journée Régionale 2025 organisée par TCO avec les autres territoires écoutés d'Occitanie et aux Journées des territoires 2025 organisée par l'UNADEL avec les autres territoires écoutés en France

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver l'action d'écoutes territoriales et les dépenses présentées,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 20.02.2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

 Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue



 Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue